



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

vélos

Question écrite n° 54760

Texte de la question

M. André Schneider interroge M. le ministre de l'intérieur sur au sujet du port du casque et de vêtements réfléchissants et de l'allumage des feux pour les cyclistes à la tombée de la nuit. L'association de prévention routière souligne que les usagers de la bicyclette représentent près de 3,5 % des tués et 5 % des blessés sur la route. À l'heure actuelle, les cyclistes sont encouragés à porter un équipement complet lors de mauvaises conditions météorologiques diurnes et à la nuit tombée en milieu tant rural qu'urbain. Étendre l'obligation de se rendre visible en entretenant ses feux et en portant un gilet réfléchissant, également en agglomération et en plein jour, assurerait une sécurité supplémentaire. De plus, les campagnes de sensibilisation sur l'équipement idéal pour pratiquer le cyclisme au quotidien n'incitent pas assez au passage à l'acte. Il lui demande quand il compte se saisir de ce problème de sécurité routière en rendant obligatoire le port du casque et du gilet jaune de jour comme de nuit, en agglomération et hors agglomération, pour les cyclistes.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54760

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3514

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)